



BULLETIN PHYTOSANITAIRE VITICOLE N°01 du 18 mars 2026

Points importants :

- Météorologie - Phénologie
- Réglementations viticoles 2026
- Fertilisation
- Désherbage mécanique et chimique
- Traitement de début de saison : excoriose - acariose
- Plantations et rembrochages
- Permis de traiter

Météorologie - Phénologie

	
A : Gonflement du bourgeon	B : Bourgeon dans le coton
Gamay, Satigny. 18.03.26	Chardonnay, Satigny. 18.03.26

- Actuellement, le stade moyen du canton est le **stade A: bourgeon d'hiver, vigne pleure et gonflement du bourgeon**. Tout bientôt, le **stade B (bourgeon dans le coton)** montrera ses premiers signes.
- Il est encore trop tôt pour parler de débourrement en ce premier jour de printemps.
- Les températures durant les nuits sont pour le moment encore très basses (proche de 0°C) ce qui limite la montée en T°C du sol et évite un développement trop hâtif de la vigne.

Réglementations viticoles 2026

- [L'index des produits phytosanitaires pour la viticulture 2026](#) est disponible pour la saison à venir.
- [Exigences de base pour les PER en viticulture en 2026](#) est disponible. Aucun changement n'est à signaler par rapport à l'année précédente.



► [Nouvel outil de données officielles.](#)

Basephyto est le nouvel outil regroupant les données officielles de l'index des produits phytosanitaires, publié par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Il permet aux utilisateurs de rechercher pour chaque cible (ravageur, maladie ou adventice), le produit le plus adapté en comparant l'ensemble des solutions disponibles sur le marché.

Basephyto est accessible sous forme d'application pour smartphone ainsi qu'en version web.

➤ Les homologations urgentes (temporaires) sont ajoutées par les filières en cours d'année.

iOS



Android



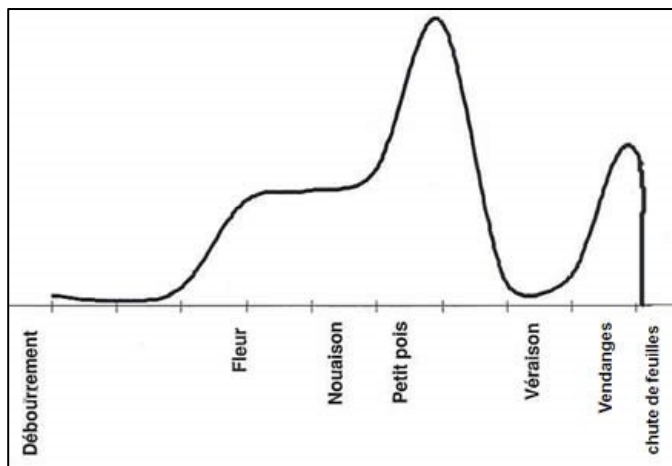
Version Web



Fertilisation

A l'approche de la saison viticole, la fertilisation azotée doit être réfléchi sans plus attendre selon les objectifs de production. La forme des apports et le moment de l'apport est primordial.

1. **Les engrais organiques** devraient déjà être épandus, en cas de retard cela peut être le dernier moment ces prochains jours :
 - Il est important de prendre en compte le temps nécessaire à leur décomposition avant d'être mise à profit pour la vigne est de plusieurs semaines.
 - Une pluie ou un léger travail du sol après épandage permet une décomposition et une minéralisation plus rapide dans le sol.
 - Dosage selon l'engrais sélectionné et les besoins de la vigne.
2. **Les engrais minéraux** permettent de délivrer à la plante de l'azote assimilable plus rapidement que les engrais organiques. Ils doivent être appliqués au moment approprié pour éviter les risques de lessivage et satisfaire les besoins de la plante au moment opportun.
 - La forme **nitrate** : soluble et migre rapidement, à apporter quelques jours avant la floraison
 - La forme **ammoniacale** : peu lessivable, à apporter dans les 2 semaines suivant le débourrement
 - La forme **ammonitrate** : à apporter environ 1 mois avant la floraison
3. **Le compost** permet d'enrichir le sol en matière organique tout en dynamisant sa vie microbienne et améliorant sa structure. Dosage entre 5 et 10T/hectare en fonction de la composition du compost.



Ci-dessus, une courbe de l'absorption de l'azote dans la végétation annuelle.

Désherbage mécanique et chimique

- Le mois de février a été très pluvieux et à gorgé les sols d'eau, c'est qui a été est profitable à l'herbe en cette fin d'hiver surtout avec les journées ensoleillées et l'augmentation des T°C journalières.
- Pour le moment, les T°C très basses durant la nuit limite le réchauffement du sol et évite une croissance trop rapide et un débourrement trop précoce.
- Il est temps malgré tout de penser déjà aux premiers passages pour désherber sous le rang.
- Pour toutes questions de dosage ou d'utilisation des herbicides, n'hésitez pas à nous contacter.

Désherbage mécanique : effectuer un passage tôt dans la saison permet de limiter grandement la croissance des adventices sous le rang et une concurrence accrue dès le début de saison.



Désherbage chimique, deux molécules sont conseillées à ce stade avec restrictions pour les PER.

- **Glyphosate** (action foliaire) : Le glyphosate ne doit pas entrer en contact avec les parties vertes de la vigne, ni avec les plaies de taille pendant les trois semaines suivant la taille.
- **Flazasulfuron** (action foliaire et racinaire) : L'application s'effectue en pré-débourrement, seul ou combiné à un herbicide foliaire en cas de pression élevée des adventices.
- **Flumioxazine** (action racinaire) : Il est désormais trop tard pour utiliser cette molécule. Cet herbicide racinaire doit être appliqué au moins trois semaines avant le débourrement, et avant la levée des adventices.

Traitement de début de saison : excoriose - acariose



Symptôme d'excoriose : nécroses brunes à la base du rameau. Lully, le 07.04.25

Excoriose :

- Symptômes sur les bois par des nécroses brunes à la bases du rameau, risque de bois déformés et cassants par la suite
- L'excoriose n'obstrue pas le débourrement des bourgeons
- Forte sensibilité de la vigne du **stade C au stade D** (sortie des feuilles)
- Contaminations uniquement en cas de pluie et/ou de fortes humectations
- **Traitement uniquement en cas de symptômes réguliers sur les bois**

Lutte :

- **Prophylactique** : broyer les sarments au sol à l'approche du débourrement
- **Par traitement** : stade C-D avant une pluie
 - Biologique - PER : soufre mouillable à 2%, 16kg/ha, 800l/ha (attention risque brûlure après stade D)
 - PER : folpet, strobilurines (dosage : [voir index phyto](#))



Symptôme d'acariose : blocage de croissance Lully, 2024.

Acariose :

- Blocage de croissance (feuille en forme de cuillère), développement végétatif hétérogène.
- Régulièrement sur les jeunes vignes pas encore colonisées par les typhlodromes.
- Possibilité de réaliser un lâcher de typhlodrome pour favoriser une colonisation grâce aux pousses de vigne provenant de vieilles vignes colonisées par les auxiliaires.
- Les colonies de typhlodromes implantées sont importantes pour une lutte sur le long terme.
- Traitement **uniquement** en cas de symptômes importants en 2024/2023.

Lutte :

- **Traitement** : stade C-D, soufre mouillable à 2%, 16kg/ha, 800l/ha

N.B. Le traitement au soufre mouillable au stade C-D a une efficacité sur l'excoriose, l'acariose mais également l'érinose.

Plantation et rembrochages

- La saison des nouvelles plantations et des rembrochages va débuter prochainement.
- Il n'est pas rare de voir des débuts de saison végétative avec de faibles averses ces dernières années. Il est recommandé d'anticiper les plantations et les rembrochages (hors période gel) pour pouvoir profiter des pluies printanières au maximum et favoriser une meilleure reprise des plants avant de subir la sécheresse estivale.
- **Rappel :**
 - Pour toutes nouvelles commandes de plants, il est nécessaire de **contrôler la présence du passeport phytosanitaire ainsi que le certificat de traitement à l'eau chaude avec le lot livré**. Dans le cas échéant, il est primordial de les demander à votre pépiniériste avec la livraison.
 - L'exploitant doit conserver ces documents pendant 10 ans au moins.

Permis de traiter

- Comme discuter lors des SIV d'hiver, **à partir du 1^{er} janvier 2027**, l'achat de produits phytosanitaires (PPh) pour professionnels sera conditionné par la détention d'un permis PPh valide.
- Un [site internet](#) dédié aux changements à venir a été mis en ligne. Il offre de nombreux renseignements tant pour l'échange de son permis actuel vers la nouvelle forme que pour les mesures à entreprendre par la suite en termes de formation continue.
- Le site internet se compose également d'un volet questions-réponses où les principaux questionnements sont repris.

→ Dates à retenir :

- **Jusqu'au 30 juin 2026**, vous pouvez prétendre à un permis numérique sans examen.
- **Jusqu'au 31 décembre 2026**, vous pouvez continuer à acheter des produits phytosanitaires.
- **À partir du 1^{er} janvier 2027**, l'achat de produits phytosanitaires ne sera possible qu'avec un permis numérique.

→ L'essentiel en bref :

- Le permis doit être demandé sur le site web du [registre du permis PPh](#).
- Vous avez droit à un permis si vous pouvez justifier d'un ancien permis ou d'un [diplôme reconnu](#).
- Si vous ne disposez pas d'un diplôme reconnu, vous pouvez [passer un examen](#) afin d'obtenir un permis.